

Demande de dérogation d'emprunt de TGV

Offre réservée aux Abonnés TER Poitou-Charentes et

Valable du 02 Juillet 2017 au 30 septembre 2017

Première demande (fournir copie de votre abonnement)

Renouvellement

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone :

Messagerie :

Titulaire d'un Abonnement sur le parcours : /

Sollicite une dérogation pour l'emprunt du (ou

AXE POITIERS ↔ LA ROCHELLE

Sélection	TGV	Parcours ouvert à la dérogation	Jours autorisés
	8368	La Rochelle 5h36 - Poitiers 7h03	Du Lundi au Samedi
	8371	Poitiers 8h48 - La Rochelle 10h10	Du Lundi au Vendredi
	8372	La Rochelle 8h49 - Poitiers 10h13	Du Lundi au Vendredi
	8391	Poitiers 19h48 - La Rochelle 21h15	Du Lundi au Vendredi
	8392/94	La Rochelle 19h48 - Poitiers 21h12	Du Lundi au jeudi
	8396	La Rochelle 20h41 - Poitiers 22h03	le Vendredi uniquement

Horaires donnés à titre indicatif. Des travaux sur la voie occasionnent de nombreuses variantes horaires.

de

s) TGV

suisant(s) (Cochez les TGV souhaités) :

La demande doit être **complète** et **lisible** pour être traitée dans les meilleurs délais. La réponse à la demande de dérogation sera envoyée au domicile du Client, elle doit être sollicitée au moins 15 jours à l'avance. Aucun dédommagement ne sera accordé si ce délai n'est pas respecté.

Important : pour bénéficier de cette dérogation, le client doit impérativement être inscrit en base client avec un abonnement actif, sinon remplir la fiche client en gare à joindre à la demande.

Le Client	La gare de dépôt de la demande